

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -

Lors de sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2020, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 930-20 décrétant une dépense de 1 021 769 \$ et un emprunt de 1 021 769 \$ pour les travaux d'agrandissement et la mise à niveau du garage municipal sur le lot 4 149 822 du cadastre du Québec

Que ledit règlement a reçu l'approbation requise du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 juillet 2020.

Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Ce règlement entre en vigueur ce 20 octobre 2020, jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste le 20^e jour d'octobre deux mille vingt.

Le directeur général,



Martin St-Gelais